



Commission pour la justice raciale de NYC
Séances de consultation publique virtuelle
Le jeudi 18 novembre 2021 à 17h00

AVIS DE SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE

La Commission pour la justice raciale de New York organise une séance de consultation publique virtuelle sur Zoom. Cette séance portera sur les changements structurels à apporter à la Charte de New York pour atteindre l'équité raciale. La séance commencera à 17h00 le jeudi 18 novembre 2021.

La séance de consultation publique sera virtuelle et se déroulera sur Zoom :

Jeudi 18 novembre
de 17H00 à 20H00

Une inscription préalable est exigée pour prendre la parole : bit.ly/nyc4rj-virtual

Les membres du public peuvent voir ou écouter la séance à distance :

- Voir la séance en direct sur YouTube on.nyc.gov/racialjusticepublicinput
- Vous pouvez vous connecter par téléphone pour écouter la séance de consultation en suivant les informations ci-dessous :
 - Composez le : +1 646 558 8656
 - Saisir le n° du webinaire : 839 2403 2801

Cette réunion est ouverte au public et celui-ci pourra témoigner devant les membres de la Commission. Tout membre du public peut témoigner pendant un maximum de trois (3) minutes, y compris un représentant unique désigné au nom d'un groupe, d'une organisation ou d'une institution. Les New-Yorkais de l'un des cinq quartiers peuvent témoigner. Nous ferons de notre mieux pour satisfaire toutes les demandes des personnes qui s'inscriront pour prendre la parole pendant la séance.

Que faire si j'ai besoin d'aide pour regarder la réunion ?

Une interprétation en langue des signes américaine sera assurée en ligne. Merci de bien vouloir soumettre votre demande d'interprétation linguistique ou autres demandes d'accès avant 10h00 le 15 novembre 2021 en envoyant un courriel à la Commission à requests@charter.nyc.gov ou en appelant le (718) 354-2718 et en laissant un message vocal. Toutes les demandes seront satisfaites dans la mesure du possible.

À propos de la Commission pour la justice raciale de NYC

La Charte de New York définit la structure du gouvernement municipal et les principaux pouvoirs des élus et des agences de la ville. La Commission pour la justice raciale est investie de l'autorité d'une commission de révision de la charte, qui est une commission temporaire chargée d'examiner l'ensemble de la Charte et de soumettre toute proposition d'amendement aux électeurs. La Commission pour la justice raciale est également habilitée à recommander d'autres changements de politique et de programme qui ne sont pas inclus dans ses propositions d'amendement.

Déclaration de mission : La Commission pour la justice raciale, investie de l'autorité juridique d'une Commission de révision de la Charte, saisira le potentiel de transformation de ce moment historique pour identifier et proposer des modifications structurelles et des réformes politiques significatives qui feront progresser la justice et l'équité raciales et amorceront le démantèlement du racisme structurel pour tous les New-Yorkais. Ce travail est nécessaire car le racisme systémique a façonné et continue de façonner notre réalité. La Commission s'efforcera de générer un guide rigoureux, éclairé par la communauté et fondé sur des données, afin de tracer la voie pour un New York juste et équitable. Tout en se concentrant sur ce qui peut être spécialement traité par le biais de la Charte de New York, la Commission peut également inclure des recommandations sur les changements au niveau de l'État et au niveau fédéral, voire sur ceux que les entreprises privées devraient mettre en place, pour s'attaquer aux racines de l'inégalité.v